

Fédération de Tir de la Veveyse

Championnat de groupe 300m

Châtel-St-Denis, le 24 avril 2026

Aux sociétés de tir
de la Veveyse

Chères amies, chers amis,

J'ai le plaisir de vous transmettre les informations concernant le déroulement du championnat de groupe 2026.

Je vous prie de bien vouloir lire et prendre connaissance du règlement d'exécution cantonal que je joints en annexe. Le règlement FST est disponible sur www.tir-veveyse.ch.

Je vous rappelle que la participation au 1^{er} tour en stand est importante. Elle conditionne l'octroi du nombre de places attribuées à chaque canton pour la participation aux tours suisses. Je vous prie donc faire le maximum afin d'engager le plus grand nombre de groupes. Merci.

Le premier tour en stand a lieu jusqu'au **2 mai 2026**, les résultats sont à me communiquer dès la fin des tirs.

Comme de coutume, les résultats du premier tour me seront communiqués au moyen du formulaire "Excel" que je vous envoie par e-mail. Vous êtes priés de me le renvoyer par e-mail à lucas.marti.lm@gmail.com.

Afin de contrôle, je vous prie de me transmettre par message "WhatsApp", une photo des feuilles de stand des tireurs de vos différents groupes.

Pour mémoire, les possibilités de répartition d'arme sont les suivantes :

Champ A : Toutes les armes (Standard, AL, Fass 90, Fass 57-02 et 03, Mousqueton)

Champ D : Toutes les armes d'ordonnances (Fass 90, Fass 57-02 et 03, Mousqueton)

Champ E : Seulement Fass 90 (avec ou sans ring), Fass 57-02.

Au mousqueton, les tireurs peuvent tirer, dans toutes les catégories d'âge, à bras franc, sur appui ou sur bipieds.

Je vous rappelle que selon le règlement FST, la licence est obligatoire dès le premier tour en stand et que pour les tours suisses les licences des tireurs doivent avoir été activées avant le 1^{er} mars. Merci.

Je vous souhaite un bon tir, recevez mes salutations sportives.

Le responsable : *Lucas Marti*